Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D136_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D136_250926

ELABORATION D'UNE STRATEGIE LOCALE EN FAVEUR D'UNE GESTION DURABLE DE LA FACADE LITTORALE ET FLUVIALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN" - Passation de l'avenant n°1 au marché
Autorisation

Par délibération en date du 24 janvier 2025, le Conseil Communautaire a autorisé la passation d'un marché relatif à l'Élaboration d'une stratégie locale en faveur d'une gestion durable de la façade littorale et fluviale face

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D136_250926-DE

aux enjeux du changement climatique dans la cadre du dispositif « Notre Littoral pour Demain », avec le groupement d'entreprises ayant pour mandataire la société SETEC ORGANISATION.

Il est précisé que cette étude est menée conjointement avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville en vertu d'une convention en date du 16 mai 2024 permettant, notamment, une répartition à part égale des frais engagés.

Le déroulement de l'étude a révélé qu'il était nécessaire de passer un avenant n°1 au contrat afin d'organiser un nombre de réunions supérieur à celui initialement prévu dans le marché. En effet, la complexité technique de l'étude et la nécessité de sensibiliser les nouvelles équipes municipales impliquent des temps d'échanges et de validation supplémentaires, afin de garantir une meilleure appropriation des enjeux et des résultats de l'étude.

Le montant de cet avenant n°1 s'élève à 18 710 € HT, représentant une plus-value de 8,47 % du montant du marché initial.

S'agissant d'une étude menée en partenariat à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, cette dernière a également donné son accord pour la passation de cet avenant.

Le montant actualisé du marché étant de 239 477,00 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 10 septembre 2026 pour prendre connaissance des modalités de cet avenant présentées par la Direction Aménagement du Territoire et Prospective.

Après avis favorable des membres de la CAO et du Bureau en date du 12 septembre 2026, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- autoriser la passation d'un avenant n°1 d'un montant de 18 710 € HT avec le groupement SETEC ORGANISATION SAS (mandataire).

- prendre acte que le règlement de cet avenant se fera à part égal entre la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie et la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

- habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation d'un avenant n°1 d'un montant de 18 710,00€ HT avec le groupement SETEC ORGANISATION SAS (mandataire)

PRENDRE ACTE que le règlement de cet avenant se fera à part égal entre la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie et la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant et toutes pièces s'y rapportant

Le Président :

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D136_250926-DE

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/10/2026
Qualité : Président

Roméo FROT
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org